



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Porcs

Question écrite n° 2682

Texte de la question

M Dominique Dupilet demande a M le ministre de l'agriculture et de la foret quelles mesures il compte prendre pour reorganiser le marche national de la viande porcine.

Texte de la réponse

Reponse. - Les eleveurs de porcs sont confrontes depuis plusieurs mois a une situation de crise qui trouve son origine dans la croissance soutenue de la production porcine, francaise et communautaire. La mise en oeuvre des differents mecanismes prevus par l'organisation commune de marche qui regit ce secteur a permis de temperer les effets nefastes de cette exceptionnelle abondance de production. Le niveau des restitutions a l'exportation et des prelevements a l'importation, le recours, en tant que de besoin, a des prelevements supplementaires ont en effet favorise l'amelioration du bilan des echanges de la Communaute economique europeenne (CEE) avec les pays tiers. Par ailleurs, des operations repetees de stockage prive ont assure le retrait momentane du marche de quantites de viande de porc correspondant a un a deux mois de production. Mais ce dispositif a laisse le marche assurer par la baisse des prix l'adaptation de la production a la consommation sur le moyen terme. Conscients de ces insuffisances et des effets de la crise sur la situation des producteurs, le Gouvernement a engage des son installation une double demarche visant sur le court terme a sauvegarder le potentiel de production d'avenir que representent les eleveurs ayant recemment investi et a eviter les phenomenes d'exclusion que ne manque pas de generer une crise aussi durable. A plus long terme, le Gouvernement veille egalement a rechercher les alternatives politiques permettant d'assurer une plus grande stabilite du marche et a renforcer la competitivite de la filiere porcine francaise. C'est ainsi qu'au plan national, outre les mesures d'allegement de la dette agricole et la procedure d'aide aux agriculteurs en difficulte, en cours de mise en oeuvre dans le cadre de la politique nationale de solidarite decidee par le Gouvernement, ont ete arretees des dispositions specifiques en faveur des producteurs de porcs en difficulte. Compte tenu de l'accroissement de la production et de la duree de la crise, le Gouvernement a egalement demande aux apporteurs de fonds de la caisse professionnelle Stabiporc d'abonder leurs financements a hauteur de 90 MF. Dans une perspective a plus long terme, la delegation francaise au conseil des ministres de l'agriculture a appele des le 14 juin dernier l'attention de cette instance sur la crise profonde du marche du porc et, ayant fait valoir le caractere excessif de la competition que se livrent les Etats membres, a demande a la commission d'engager avec les organisations professionnelles des filieres porcines europeennes une concertation approfondie. Il convient en effet de rechercher un accord sur des mesures assurant une plus grande stabilite du marche. Dans un rapport presente le 18 octobre dernier, cette institution se declarait disposee a analyser d'autres alternatives politiques pour atteindre cet objectif. Sur demande de la delegation francaise, un projet d'aide a l'incorporation des cereales ou alimentation animale est en cours d'examen au plan communautaire. Le but en est d'attenuer les disparites de concurrence dont souffrent certaines regions d'elevage de la CEE. Au plan national enfin, une reflexion a ete engagee durant l'ete avec les organisations professionnelles de la filiere en vue de determiner les actions concretes a entreprendre pour renforcer la competitivite de la filiere francaise. Cette reflexion a fait apparaitre la necessite d'une reduction des couts d'alimentation et les suggestions

avancées font actuellement l'objet d'une expertise. Mais le diagnostic formulé par les organisations professionnelles mettait en évidence le caractère primordial de la dimension régionale dans l'analyse des facteurs de compétitivité de la production française. Tel est l'objet de la démarche engagée par les préfets au plan régional et qui devrait déboucher, dès le début de l'année 1989, sur des propositions précises et concrètes pour chaque région.

Données clés

Auteur : [M. Dupilet Dominique](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2682

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1988, page 2544